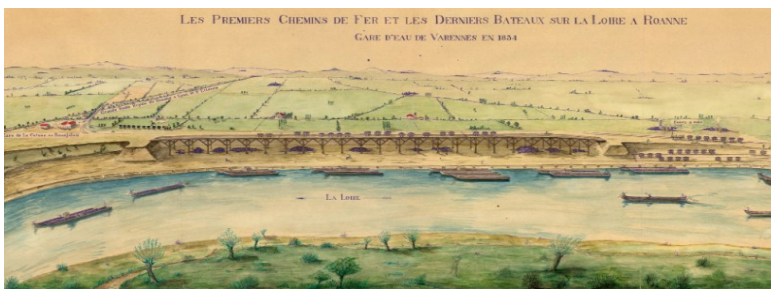


plein essor. Cependant, la construction du canal de Roanne à Digoin (1831) et l'arrivée du chemin de fer (1833), allaient tout bouleverser. À l'origine, la ligne Andrézieux-Roanne devait traverser la Loire sur le nouveau pont en maçonnerie. Mais sous la



pression des Mariniers de Loire qui avaient implanté leur nouveau port à Varenne, le Conseil municipal de Roanne refusa ce passage. Il fallut donc créer à cet endroit une gare d'eau afin de décharger le charbon stéphanois sur des bateaux. Mais elle

devint obsolète à la fin de l'année 1858, car la ligne de chemin de fer franchissait enfin la Loire sur un nouveau pont ferroviaire. À cette époque, le fleuve était canalisé depuis 1834 entre deux digues pour ensuite passer sous un pont que l'on avait mis quarante-deux ans à construire.

Le fief de Varenne



En bordure de la route de Commelle-Vernay, ancienne voie Sayette, se rencontre une bâtisse avec une petite tour : c'est l'ancien manoir de Varenne. En droit féodal, *varena*, désignait un terrain sur lequel il était défendu de chasser ou de pêcher sans l'autorisation du seigneur. Comme pour le château de Bachelard, l'implantation seigneuriale en ce lieu pourrait remonter au IX^e siècle, car nous étions ici sur une frontière mais également



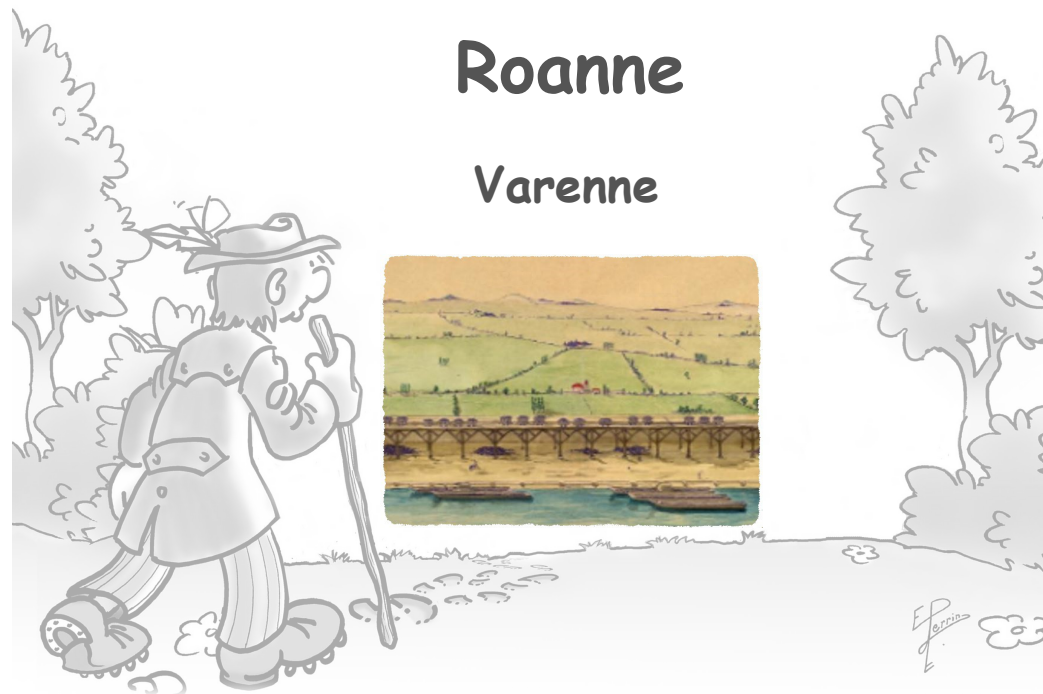
une route qu'il fallait surveiller. Le fief de Varenne est mentionné sur la carte de Cassini datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Apparemment, le château qui constituait le siège de ce fief devait avoir une certaine importance, car lors des conflits, il servait de refuge à la population des alentours. En 1926, Émile Salomon décrivait ainsi cette demeure féodale : *le manoir actuel de Varenne présente un corps de logis rectangulaire, flanqué d'une tour ronde jadis couronnée de créneaux, mais découronnée depuis, diminuée d'un étage et surmonté d'un pignon aigu. Le mur qui relie le grand portail et*

son auvent rustique à la maison d'habitation qui a gardé ses vieilles et pittoresques fenêtres, est orné de créneaux qui cherchent à lui donner un aspect redoutable. En 1323, la terre de Varenne était la propriété d'un grand seigneur féodal du Roannais, Guy de la Perrière. Son successeur ne fut autre que le puissant Guy de Couzan. La famille Boirat fut possesseur des lieux entre les XVII^e et XVIII^e siècles.

SUR LES TRACES DE Frédéric NOËLAS

Roanne

Varenne



Balade-conférence N°6

Vingt-troisième saison

8 février 2026



Varenne, le quartier roannais de la rive droite

Beaucoup de personnes se demandent pourquoi le fleuve Loire ne constitue pas à Roanne une limite territoriale naturelle. Car en examinant la carte de la commune de Roanne, nous pouvons constater que certaines parties sont situées sur la rive opposée. C'est le cas en deux endroits : l'Île Berthier et Varenne. Mais serait-ce un fait unique en Roannais ? La réponse est non ! Car la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire possède le vaste territoire du hameau de Jœuvres qui est situé sur la rive opposée. Villerest a aussi quelques centaines de mètres carrés de l'autre côté du fleuve face à l'ancien fief de Commières. Perreux s'étend également sur une petite partie de la rive opposée face au château de Matel. De même, la commune de Mably s'étire sur quelques hectares sur la rive opposée tout comme Pouilly-sous-Charlieu. Enfin, nous retrouvons la même chose à Briennon, face au château de Vougy ainsi que du côté de Saint-Pierre-la-Noaille. Le cas de Roanne n'est donc pas unique dans notre région et pourrait avoir deux explications.

Les limites médiévales des anciens fiefs et les fluctuations du cours de la Loire

L'histoire locale n'est évidemment pas étrangère à ces anomalies territoriales. Car avec la création le 12 novembre 1789 des communes françaises, il fallut leur fixer des délimitations. Donc on reprit peu ou prou les limites des paroisses et des anciens fiefs pour créer les surfaces communales qui furent définitivement fixées en 1807. Mais les seigneurs de Roanne ont toujours considéré qu'ils étaient propriétaires du lit de la Loire et de ses bancs de sable, jusque sur la rive droite du fleuve. L'explication de cette limite paradoxale subsistant encore de nos jours pourrait trouver ses origines dans le traité de

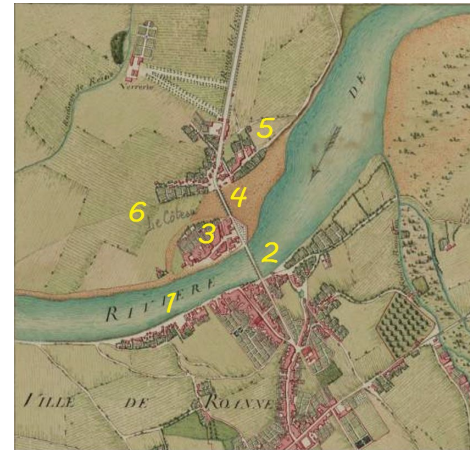
Verdun en 843. Car il semblerait que Roanne se trouvait à cette époque près de la frontière séparant la Francie occidentale de la Francie médiane. Apparemment, celle-ci aurait longé la rive droite du fleuve depuis Iguerande avant de bifurquer face à Roanne en suivant une artère importante : la voie Sayette. C'est aujourd'hui la route allant du Coteau à Commelle-Vernay. Cette *via Sagata* reliait, dans l'Antiquité, *Rodumna* (Roanne) à *Forum Segusivorum* (Feurs).

À la sortie du gué sur le fleuve, elle rejoignait la capitale forézienne des Ségusiaves par la rive droite de la Loire et passait non loin de l'oppidum de Jœuvres. D'après François Déchelette, *Sayette* viendrait du mot gaulois *sagon*, *sagum* en latin. Il servait à désigner jusqu'au haut Moyen Âge la saie ou sayon, vêtement qui était aussi bien un manteau qu'une sorte de cape. Puis au XII^e siècle, cette route devint une limite contestée entre les comtes de Forez et les sires de Beaujeu, marquant la frontière entre le Roannais et le Beaujolais. De plus avec les crues le lit de la Loire variait. Cela amenait des discussions



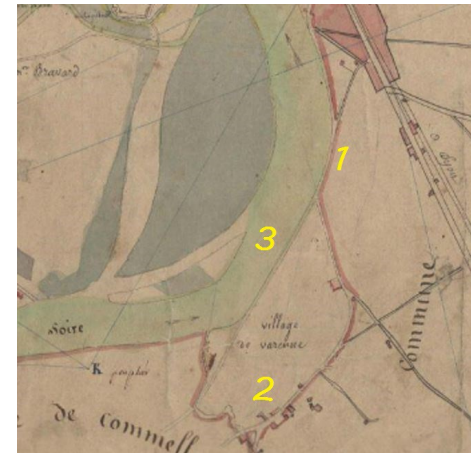
sans fin, qui nous sont connues par l'accord conclu en 1323 entre le comte de Forez et son vassal Guy de la Perrière, alors seigneur de Roanne et de Varenne. Les mêmes problèmes revinrent en 1350, 1450 et 1470. C'était une question de revenus pour les seigneurs. Car les tenanciers se basaient sur l'imprécision et la fluctuation de ces limites seigneuriales pour refuser des droits de justice ou payer des impôts à tel ou tel seigneur.

Les grands travaux des années 1830



Grâce à l'atlas de Daniel-Charles Trudaine datant de 1745, nous savons où se trouvait l'ancien lit de la Loire avant les grands travaux du XIX^e siècle. Sur cette carte, le fleuve s'écoule à l'emplacement du port actuel sur le canal (1). L'entrée du premier pont correspond à l'emplacement de l'actuel rond-point près du square des Martyrs de la Résistance (2) et rejoignait l'île (3) qui ne le devenait qu'en période de hautes eaux. Le pont secondaire (4), qui prenait appui sur cette île, permettait de rejoindre le Coteau de Parigny. C'est aujourd'hui le pont du Coteau et l'emplacement du lit de la Loire. À la

sortie de ce pont, sur la droite, nous trouvons la route de Commelle-Vernay (5), ancienne voie Sayette marquant ici la limite entre Le Coteau et Roanne. De l'autre côté, cette limite communale se poursuivait à l'époque dans des champs. Elle est matérialisée de nos jours par les quais du général Leclerc et de Pincourt (6). Sur le cadastre de 1810, la



limite communale de Roanne en rouge (1) englobe le quartier de Varenne avec ses quelques maisons bâties en bordure de la route de Commelle-Vernay (2). À cette date, la Loire n'a pas encore été rejetée plus au nord et a donc conservé son lit originel (3). A cette époque, le pont en maçonnerie dit « du Coteau » était au tout début de sa construction, alors qu'un pont provisoire en bois permettait toujours de franchir le lit principal. Mais suite à la terrible catastrophe de novembre 1790 ayant causé la mort de plus de trois cents Roannais, liée à une erreur de M. de Varaigne alors ingénieur en chef des

ponts et chaussées du département de Rhône-et-Loire, un projet révolutionnaire avait vu le jour. Celui-ci prévoyait de canaliser la Loire entre deux digues depuis Varenne sur la rive droite et le Rivage sur la rive gauche. Dans les années 1820, un nouveau port fluvial fut donc implanté à Varenne, non loin du gué et proche du Coteau de Parigny alors en